



PROCES - VERBAL DE LA SEANCE DU JEUDI 18 FEVRIER 2021 à 19 H 30

La séance est ouverte à 19 heures 30. Monsieur le Maire constate que les conseillers ont été invités par écrit le 9 février 2021.

A l'ouverture de la séance sont présents : **Gérard HALTER**, Maire, Mesdames et Messieurs BALTZER Jean-Michel, NAUDIN Pierre, SCHULZ André, adjoints au Maire, SCHNELL-LECHNER Karine, SCHOSSIG Arnaud, WENDLING Sébastien, WEESS Julien, KERN Simone, MESSER Valérie, KNORR Aline, ROTH Marie-Claude, BECKER Gérard, conseillers élus le 15 mars 2020.

Sont absents : Mme BECKER Noémie ayant donné procuration à M. HALTER Gérard
Mme DUDT Christine

VU que la moitié des membres est présente, le Conseil Municipal a qualité de délibération valide.
Il désigne en son sein comme secrétaire de séance **M. NAUDIN Pierre**

2021-01-01°) RPIC KIRRWILLER-BOSELSHAUSEN – Création d'un nouveau RPIC Obermodern-Zutzendorf- Kirrwiller-Bosselshausen

2021-01-02°) Avis sur les projets d'investissements à l'étude : réhabilitation bâtiments mairie et autres bâtiments communaux, travaux voirie, travaux aménagement de sécurité et stationnements, problème écoulement eau de pluie sortie village Sud

2021-01-03°) ATIP – Approbation de convention - Etude préalable à l'aménagement de la zone 1AU - Lotissement

2021-01-04°) Etat des Restes à réaliser

2021-01-05°) Vente de bois

2021-01-06°) Compte rendu par M. Le Maire des attributions exercées par délégations du conseil

2021-01-07°) Admission en non-valeur

2021-01-08°) Colis Pâques pour les seniors

2021-01-09°) Demande de subventions :

2021-01-09A) AGF – gestion accueil cantine Kirrwiller

2021-01-09B) Fondation du Patrimoine

2021-01-09°) Divers et informations :

- Affaisements au droit du cimetière

2021-01-01°) RPIC KIRRWILLER-BOSELSHAUSEN – Création d'un nouveau RPIC Obermodern-Zutzendorf- Kirrwiller-Bosselshausen :

Comme cela était pressenti depuis la rentrée scolaire 2020 et annoncé lors du dernier conseil d'école en raison d'une baisse constante des effectifs ces dernières années, une nouvelle fermeture de classe devrait être prononcée par les instances de l'Education Nationale pour la prochaine rentrée scolaire. (seuil de fermeture pour un RPIC tel que le nôtre à 2 classes = 23 élèves)

	2020/2021	2021/2022	2022/2023
CP	4	2	3
CE1	5	3	2
CE2	6	3	3
CM1	5	6	3
CM2	8	5	6
Total	28	19	17

A noter que cette année l'effectif est un peu plus élevé que prévu grâce à plusieurs arrivées d'enfants du Royal Palace mais ils ne sont malheureusement là que pour une année, les parents n'ayant des contrats de travail que jusque début juillet 2021.

L'effectif baissera nettement pour la rentrée en 2021 ... et encore davantage pour 2022.

M. Le Maire expose que des réflexions et des démarches ont été menées en amont avec M. STEGNER, Maire de la commune d'Obermodern-Zutzendorf et Mme JOST-LIENHARD Laurence, Maire de la Commune de Bosselshausen, afin de trouver rapidement une solution viable, pertinente, acceptable et pérenne pour les enfants, les familles, les enseignants et les élus de BOSELSHAUSEN et de KIRRWILLER.

Si aucune solution de regroupement avec une autre école ou RPIC n'est mise en œuvre pour la rentrée 2021-2022, le RPIC de KIRRWILLER-BOSELSHAUSEN sera contraint d'accueillir les enfants des 5 niveaux, du CP au CM2, dans une classe unique. Cette solution n'est acceptable et souhaitable pour personne et certainement pas si l'on souhaite proposer un enseignement de qualité aux enfants de chacun des niveaux concernés.

Considérant que la majorité des enfants de Kirrwiller et de Bosselshausen scolarisés en classes maternelles, le sont déjà sur la commune d'Obermodern, la solution la plus pertinente serait de tendre vers un regroupement de toutes les classes vers le site de l'école d'Obermodern-Zutzendorf qui est en capacité d'accueillir 9 classes au sein de ce qui constituerait un nouveau RPIC et serait une continuité de ce qui a déjà été mis en œuvre pour les maternels. La création d'une classe élémentaire supplémentaire dans l'école d'Obermodern permettrait ainsi de répartir de manière plus opportune des effectifs jusqu'alors conséquent.

M. STEGNER a émis un avis favorable à ce regroupement, tout comme Mme JOST-LIENHARD, s'agissant de prioriser avant tout, des conditions d'enseignement de qualité et un secteur géographique proche pouvant être desservi par une ligne de transport scolaire régulière et comportant également une solution pérenne d'accueil périscolaire. En effet, les travaux d'agrandissement du périscolaire d'Obermodern, chiffrés à plus de 1,5 million d'euros et initiés par la Communauté de Communes Hanau La Petite Pierre, doivent débiter dès ce printemps pour s'achever fin de l'année 2022, au plus tard courant 2023 et permettre à terme l'accueil de tous les enfants, qui souhaitent bénéficier de ce service, du fait de la proximité de l'école avec le site du périscolaire. Dès finalisation de ces travaux, le site « cantine » de Kirrwiller, pourra donc fermer. Bien évidemment durant la période de travaux, ce site restera ouvert pour accueillir les enfants pendant la pause méridienne.

M. LADAIQUE, directeur adjoint des services académiques et Mme ZIMMERMANN, inspectrice de l'Education Nationale chargée de la circonscription, saisis de ce projet lors de plusieurs entrevues et entretiens depuis décembre dernier, n'ont pas émis d'opposition, rappelant qu'il n'existait aucun frein sur le plan pédagogique.

Les modalités de répartition des frais liés au fonctionnement de ce nouveau RPIC et le transfert du matériel nécessaire à l'aménagement de la nouvelle salle de classe sur le site d'Obermodern, feront l'objet d'une convention qui sera prochainement signée par les maires des 3 communes. Il sera tenu compte du fait qu'à ce jour, Mme GUILLAUME Maryline, ATSEM en poste à la maternelle d'Obermodern fait toujours partie des effectifs de la commune de Kirrwiller et par conséquent, est rémunérée par celle-ci. La commune de Bosselshausen, participe chaque année à hauteur de 15% du total annuel de la rémunération.

VU l'article L2121-30 du Code de l'Education (partie législative) qui précise que le Conseil Municipal décide de la création et de l'implantation des écoles et des classes élémentaires et maternelles d'enseignement public après avis du représentant de l'Etat dans le Département,

CONSIDERANT la fermeture annoncée d'une classe du RPIC KIRRWILLER-BOSELSHAUSEN par les services de l'IEN et qui sera actée pour la rentrée 2021-2022 au vu des effectifs insuffisants pour cette rentrée et les années suivantes,

CONSIDERANT qu'il n'est pas envisageable et acceptable que le RPIC KIRRWILLER-BOSELSHAUSEN continue à fonctionner avec une classe unique à 5 niveaux à la rentrée 2021-2022,

CONSIDERANT les conclusions des entretiens avec M. LADAIQUE, directeur adjoint des services académiques, Mme ZIMMERMANN, inspectrice de l'EN, et avec les maires des communes d'OBERMODERN-ZUTZENDORF et de BOSELSHAUSEN,

CONSIDERANT qu'il faut avant tout privilégier une solution pérenne et pertinente pour l'intérêt des enfants,

CONSIDERANT que la nécessité de modifier les modalités de transport scolaire pour l'acheminement des enfants de BOSELSHAUSEN, de KIRRWILLER et d'OBERMODERN-ZUTZENDORF vers l'école d'OBERMODERN-ZUTZENDORF a déjà été signalée auprès des services de la Région GRAND-EST compétente en matière d'organisation et de financement des transports scolaires, et que ces demandes de modifications feront l'objet d'une délibération spécifique de chaque commune face aux adaptations nécessaires, ainsi que du dépôt d'une requête cosignée par les 3 maires du RPIC,

CONSIDERANT que les locaux de l'école primaire d'OBERMODERN permettent la création d'une 9^{ème} classe,

Le Conseil Municipal, après délibération, DECIDE, à compter de la rentrée 2021-2022 :

- **de créer** un regroupement pédagogique intercommunal concentré (RPIC) avec la commune d'OBERMODERN-ZUTZENDORF et avec la commune de KIRRWILLER, regroupant les classes maternelles et élémentaires des 3 communes, ce qui aura donc pour conséquence la fermeture de l'école de KIRRWILLER,

- **de choisir la Commune de d'OBERMODERN-ZUTZENDORF**, comme lieu d'implantation du nouveau RPIC de 9 classes,

- **de nommer** ce nouveau regroupement, RPIC Obermodern-Zutzendorf-Kirrwiller-Bosselshausen (RPIC OZKB)

- **d'autoriser** M. Le Maire à signer la convention fixant les modalités régissant le fonctionnement de ce RPIC.

APPROUVE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS

2021-01-02°) Avis sur les projets d'investissements à l'étude : réhabilitation bâtiments mairie et autres bâtiments communaux, travaux voirie, travaux aménagement de sécurité et stationnements, problème écoulement eau de pluie sortie village Sud :

Bâtiment de la mairie : Constat a été fait que le bâtiment actuel présente de nombreux points de « faiblesse » et de non-conformité, notamment au niveau thermique et phonique. La salle du conseil n'est par ailleurs pas accessible aux Personnes à Mobilité Réduite (PMR) et le seul cabinet de toilette PMR se trouvant à proximité de la salle de motricité, est uniquement accessible par l'extérieur.

M. Le Maire expose les différentes pistes de réflexions et propositions faites par M. GREBERT, architecte, dans le cadre d'une mission de conseil gratuit dans le cadre des prestations proposées par le CAUE. Plusieurs réunions se sont tenues en mairie afin de réfléchir à des solutions. L'idée de créer un logement à l'étage du bâtiment a été écartée compte tenu de son coût élevé, de la difficulté d'individualiser les charges mais également de la complexité de la mise en œuvre de l'accès.

Présentation de la première hypothèse dont le chiffrage est estimé à 83.000 € HT :

- réfection complète de l'ancienne salle de classe du cycle 2 (isolation mur et plafond, réfection luminaires, menuiseries, sol, peinture, faux plafond acoustique avec intégration système de vidéoprojecteur, création espace petite cuisine), salle qui deviendra ainsi la nouvelle salle du conseil et des mariages,

- restructuration du secrétariat pour apporter de la lumière et améliorer le confort d'utilisation, création de deux sanitaires PMR dans ce qui constitue actuellement le bureau du Maire afin d'avoir un accès direct à ces sanitaires depuis l'espace d'attente et le secrétariat – reprise des sols et des menuiseries, réfection peinture,

- reprise complète de l'électricité,

- pas d'intervention au niveau de l'étage (l'ancienne bibliothèque pourra accueillir les archives sans faire l'objet de travaux et l'ancienne salle du conseil pourra être mise à disposition des associations)
- isolation thermique des planchers hauts et bas.

Présentation de la deuxième hypothèse dont le chiffrage est estimé à 119.700 € HT :

- Reprise des principes de l'hypothèse 1 mais en proposant de créer une liaison intérieure directe entre les espaces mairie et la salle de motricité. Le mur du fond de l'actuel bureau du Maire serait abattu pour permettre de créer ce passage direct et les sanitaires école seraient complètement remaniés afin de ne conserver que l'essentiel mais également de créer un deuxième WC PMR.

Attention, même si la salle de motricité peut être conservée en l'état, des travaux de réhabilitation seraient néanmoins à prévoir à terme, notamment l'amélioration thermique et acoustique avec tous les travaux induits.

Présentation de la troisième hypothèse dont le chiffrage est estimé à 215.700 € HT :

- Reprise des principes de l'hypothèse 1 + hypothèse 2 en rajoutant la réfection de la salle de motricité (menuiseries, chape avec isolation, isolation des murs, reprise acoustique réfection de l'ensemble de l'étanchéité toiture, réfection de l'électricité et remise en peinture).

Après avoir entendu l'exposé de M. Le Maire, plusieurs pistes de réflexions émergent :

- est-il opportun de conserver la salle de motricité qui nécessite de gros travaux de remise aux normes et investissement alors même que l'ancienne salle du conseil pourrait être mise à disposition des associations et que la salle des fêtes permet d'organiser des rassemblements plus importants et des l'accueil d'usages qui nécessitent un accès PMR effectif ?

- possibilité de confier le bâtiment « école » à un bailleur qui gérerait non seulement la transformation du bâtiment en plusieurs logements mais également la location de ces logements ?

- installation des services de la mairie dans le bâtiment école et réflexion sur le devenir de l'actuel bâtiment mairie ?

- réalisation de travaux beaucoup plus minimalistes en ce qui concerne la mairie en axant les interventions sur les points les plus problématiques : isolation du plancher haut et bas après avoir vidé et nettoyé le grenier et descendu l'intégralité des archives au niveau intermédiaire du bâtiment, réfection complète de l'ancienne salle de classe du cycle 2 pour en faire la nouvelle salle du conseil et des mariages, modification de la disposition du secrétariat pour inverser salle d'attente et bureau et remise en peinture blanche afin que la secrétaire bénéficie de davantage de luminosité pour travailler. Toute la partie sanitaire qui a fait l'objet de travaux dans le cadre de l'opération de mise en accessibilité de la mairie il y a peu de temps, serait laissée en l'état.

Plusieurs conseillers s'accordent sur le fait qu'il serait nécessaire d'avoir une réflexion beaucoup plus globale quant au devenir des différents bâtiments communaux, notamment en ce qui concerne le bâtiment mairie et le bâtiment école qui sont tout proches et qui gagneraient à avoir des usages qui interagissent d'autant plus que d'ici la rentrée de septembre, le rez de chaussée de l'école sera aussi libéré du fait de la fermeture de l'école.

M. GREBERT avait également conclu son travail en proposant d'élargir la réflexion été les hypothèses à l'ensemble de l'îlot communal, quant au devenir des différents bâtiments et à la stratégie d'aménagement à retenir. Il a fait remarquer que Le bâtiment de l'école est un élément fort du patrimoine communal et que sa préservation est essentielle. Il lui semble important de bien réfléchir à une nouvelle affectation (reconversion/réhabilitation ?) qui permettra de proposer une nouvelle vie au bâtiment.

Plusieurs conseillers font remarquer que le bâtiment se situe au cœur du village et qu'il serait opportun de réfléchir à un devenir qui redynamiserait la vie du village. Bâtiment à usage de services ? Lieu de vie intergénérationnel avec un réaménagement plus « vert » de l'ancienne cour d'école qui deviendrait aussi un lieu de vie et de rencontre ?

M. Le Maire précise également que la question du chauffage des bâtiment devrait être intégrée à la réflexion puisqu'actuellement les deux bâtiments sont chauffés par une seule et même chaudière fuel. A court terme, avec l'abandon du fioul programmé, il faudra se pencher sur un système de production de chauffage plus judicieux qui sera intrinsèquement lié aux options retenues quant au devenir des bâtiments communaux.

Rappel est fait que le presbytère catholique est également un bâtiment communal qui n'a à ce jour pour seul usage que d'accueillir très ponctuellement, les réunions de la paroisse. Une des pistes de réhabilitation

proposée serait de transformer intégralement le bâtiment en logements en le confiant à un bailleur social tout en veillant à ce que la commune reste propriétaire. Le terrain situé à l'arrière du presbytère ayant une superficie conséquente, une réflexion propre quant à son utilisation pourrait également être envisagée.

Considérant le nombre de bâtiments communaux qu'il faut intégrer à la réflexion et les pistes de réhabilitations et de futurs usages envisagées très nombreuses et complexes, **il est proposé de programmer des réunions de commissions, afin que les axes d'investissements puissent être débattus et que chacun puisse s'exprimer et faire part de ses idées avant de prendre des décisions hâtives. Une convocation sera adressée aux conseillers en ce sens, il leur est donc demandé de réfléchir d'ores et déjà aux orientations qu'ils souhaiteraient retenir.**

PAS DE VOTE

Travaux voirie : M. Le Maire expose que du fait de la crise sanitaire les travaux de voirie, compétence de la Communauté de Communes Hanau La Petite Pierre, ont pris du retard et ceux qui étaient programmés en 2020, ne seront finalement entrepris qu'en 2021 : rue des Jardins (à voir également pour mutualiser le déplacement du poteau incendie situé au bout de la rue, lors des travaux), rue des Sapins portion devant chez Mme BAUER.

PAS DE VOTE

Travaux aménagement de sécurité et stationnements :

M. Le Maire rappelle la délibération du 22 octobre 2020, par laquelle il avait été décidé de procéder des travaux d'aménagement et de sécurisation de la traverse de la commune. M. SCHUELLER et M. KRUMENACKER du Conseil Départemental 67 étaient venus en mairie afin de rendre attentifs sur les différents points réglementaires qu'il y a lieu de respecter en matière de positionnement des places de stationnements. M. HALTER a fait une simulation à l'échelle ce qui réduit considérablement le nombre de places en comparaison avec le nombre de voitures stationnées sur les trottoirs à l'heure actuelle. Il sera de la responsabilité de chacun de veiller à rentrer certains véhicules dans les cours des propriétés privées afin de laisser davantage d'espaces aux piétons. Même si le CD67 préconise de positionner ces places complètement sur la route et en quinconce (ce qui réduirait encore davantage le nombre de places) la simulation de M. Le Maire positionne les véhicules à cheval sur la voirie et le trottoir afin de laisser un espace de 1,40 m (distance conforme à la réglementation) en tous points pour la circulation des piétons.

En ce qui concerne les écluses, plusieurs conseillers s'accordent sur la nécessité de procéder à la mise en œuvre de celle prévue en entrée du village côté cimetièrre, mais sont plus sceptiques sur l'utilité de celle prévue en entrée de village en venant de Ringendorf. M. Le Maire précise que le CD67 propose de mettre en place des compteurs aux deux entrées afin de vérifier formellement la nécessité de la mise en œuvre de ces deux écluses et qu'une décision définitive ne sera prise qu'après la fin de ces tests. (Principe de l'écluse préconisé si + de 4.000 passages voitures/jour ou si réel problème de vitesse).

En ce qui concerne les différents régimes de priorités propres à Kirrwiller, le CD67 préconise également que plusieurs aménagements ne sont pas réglementaires et que le plus simple serait de revenir au régime de priorité à droite dans l'intégralité du village. Cette modification pourrait ainsi être signalée aux différentes entrées de village par des panneaux uniques et rappelée aux seuls croisements les plus dangereux.

PAS DE VOTE

Problèmes écoulement des eaux pluviales entrée de village côté Ringendorf :

M. Le Maire rappelle que lors de fortes pluies, côté entrée Sud du village en venant de Ringendorf, toute l'eau arrive de plus haut depuis le ban d'Issenhausen et de Ringendorf et stagne sur la route à hauteur de la première maison en entrée de village créant de grosses cuvettes d'eau qui posent de gros problèmes de sécurité pour la circulation.

La DDT est déjà intervenue pour essayer de remédier au problème en creusant le fossé et en y mettant des galets pour créer un drainage, mais cette intervention n'a fait qu'accentuer le problème.

M. LEZAIRE avait par ailleurs interpellé sur le fait que le fossé ne sert pas seulement à récupérer les eaux de la RD, ce qui est normalement son rôle, mais également tout ce qui vient du flan de la colline. Ce point ne relève donc pas forcément que du Département. C'est pourquoi il a été considéré que ce problème devrait faire l'objet d'un rendez-vous sur site avec la Communauté de Communes, le SDEA (responsable Grands Cycles de l'Eau), le SICTEU, le Maire d'Issenhausen et le CD67 **afin de voir si une opération ne pouvait pas être programmée dans le cadre du GEMAPI, pour remédier au problème.**

A ce jour, cette réunion n'a pas encore été programmée c'est pourquoi, le secrétariat vient de relancer les principaux concernés. M. Le Maire expose également qu'il est allé rencontrer les propriétaires de la maison et parcelles se situant à l'angle du croisement entre la RD91 et la RD791, afin de solliciter leur accord pour le passage éventuel d'un drain sur leur parcelle, ce qui constituerait le tracé le plus court pour dévier l'eau vers le fossé qui longe la RD91. Ils ont donné un accord de principe mais souhaitent encore étudier les modalités de mise en œuvre avant de valider formellement cette idée. M. Le Maire précise qu'aucune décision ne sera prise tant que la réunion précitée n'aura eu lieu, puisqu'il serait préférable que ce soit le concessionnaire réseau qui soit à l'origine de la proposition de solution à mettre en œuvre, d'autant plus qu'il n'est pas envisageable que la commune supporte seule la charge financière de cette opération.

PAS DE VOTE

2021-01-03°) ATIP – Approbation de convention - Etude préalable à l'aménagement de la zone 1AU - Lotissement :

M. le Maire rappelle **la délibération n°15 du 22 octobre 2020** qui précisait que contact avait été pris avec l'ATIP (Agence Territoriale d'Ingénierie Publique) de Saverne et plus précisément Mme FAUST Agathe chef de projet en aménagement et urbanisme afin de présenter les diverses étapes par lesquelles il y a lieu de passer dans le cadre d'un projet de lotissement.

Compte tenu des problèmes de desserte et de dimensionnement des réseaux d'assainissement, l'ATIP conseillait alors de réaliser une étude préalable à l'aménagement de cette zone, afin de stabiliser le périmètre de l'opération et vérifier sa faisabilité. Cette étude d'un montant de 4.800, -€ doit permettre de se projeter non seulement financièrement mais également de savoir si le placement de la zone est au final pertinent, si il est préférable de réduire cette zone ou au final, si il ne vaudrait pas mieux carrément modifier le placement de cette zone.

La commune de Kirrwiller a adhéré à l'Agence Territoriale d'Ingénierie Publique (ATIP) par délibération du 4 février 2016.

En application de l'article 2 des statuts, l'ATIP peut exercer les missions suivantes :

- 1 - Le conseil en matière d'aménagement et d'urbanisme,
- 2 - L'instruction administrative des demandes, déclarations et autorisations d'urbanisme
- 3 - L'accompagnement technique en aménagement et urbanisme,
- 4 - La gestion des traitements des personnels et des indemnités des élus ainsi que les cotisations auprès des organismes sociaux,
- 5 - La tenue des diverses listes électorales,
- 6 - L'assistance à l'élaboration de projets de territoire,
- 7 - Le conseil juridique complémentaire à ces missions,
- 8 - La formation dans ses domaines d'intervention.

Par délibération du 30 novembre 2015, le comité syndical de l'ATIP a adopté les modalités d'intervention de l'ATIP relatives à ces missions ainsi que les contributions correspondantes.

Les missions d'accompagnement portent sur l'assistance à la réalisation de documents d'urbanisme et de projets d'aménagement. Cette assistance spécialisée consiste principalement :

- au niveau technique, à piloter ou réaliser les études qui doivent être menées, à élaborer le programme et l'enveloppe financière d'une opération, à en suivre la réalisation,
- au niveau administratif, à préparer des consultations, rédiger et gérer des procédures, suivre l'exécution des prestations, articuler les collaborations des différents acteurs.

L'exécution de ces missions s'effectuera dans le cadre du programme annuel d'activités de l'ATIP.

Chaque mission donne lieu à l'établissement d'une convention spécifique qui est établie en fonction de la nature de la mission et des attentes du membre la sollicitant et à une contribution correspondant aux frais occasionnés par la mise à disposition des services de l'ATIP mobilisés pour la mission. Pour l'année 2016, cette contribution a été fixée à 300 € par demi-journée d'intervention. Elle s'applique également à l'élaboration des projets de territoire et au conseil juridique afférant à ces missions.

Il est proposé de confier à l'ATIP la mission d'accompagnement technique en aménagement et en urbanisme suivante :

L'étude préalable à l'aménagement de la zone 1AU de la commune de KIRWILLER

- Mission correspondant à 15 demi-journées d'intervention en tranche ferme et 1 demi-journée en tranche optionnelle

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.5721-1 et suivants ;
- Vu l'arrêté préfectoral du 29 juin 2015 portant création du Syndicat mixte à la carte « Agence Territoriale d'Ingénierie Publique » et l'arrêté modificatif du 2 juillet 2015
- Vu les délibérations du 30 novembre 2015 et du 21 mars 2016 du comité syndical de l'ATIP adoptant les modalités d'intervention de l'ATIP relatives aux missions qui lui sont dévolues et aux contributions correspondantes.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE

- d'approuver la convention correspondant à la mission d'accompagnement technique en aménagement et en urbanisme jointe en annexe de la présente délibération : **L'ETUDE PREALABLE À L'AMENAGEMENT DE LA ZONE 1AU DE LA COMMUNE DE KIRRWILLER**, correspondant à 15 demi-journées d'intervention en tranche ferme et 1 demi-journée en tranche optionnelle,
- **Prend acte** du montant de la contribution 2016 relative à cette mission de 300 € par demi-journée d'intervention fixé par le comité syndical de l'ATIP.
- De prévoir les crédits au BP 2021
- D'autoriser M. Le Maire à signer tout document relatif à la réalisation de cette mission.

VOTE : POUR : 13

ABSTENTION : 1 (Mme KNORR Aline)

2021-01-04°) Etat des Restes à réaliser :

Considérant qu'aucun investissement n'a été formellement engagé en 2020, il n'y a pas de restes à réaliser à reporter en section d'investissement du BP 2021.

Les membres du conseil prennent acte.

PAS DE VOTE

2021-01-05°) Vente de bois :

M. BALTZER Jean-Michel, adjoint au Maire expose qu'une vente de bois sur pied situé au lieu-dit Embsloechel, parcelle 343 section 7 pourrait être organisée d'ici l'automne. 5 lots d'acacias permettant le façonnage de 10 stères environ chacun, pourraient être mis en vente.

Il propose d'organiser cette vente à l'amiable à la salle des fêtes, courant du mois de septembre et d'en faire publicité aux habitants de la commune par le biais d'un article dans le prochain bulletin communal qui paraîtra fin juin/début juillet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE

- d'organiser une vente de bois sur pied à l'amiable comprenant 5 lots d'acacias sur la parcelle 343 section 7 lieu-dit Embsloechel, d'ici l'automne 2021,
- De préciser que les travaux de coupe et d'enlèvement devront se faire par temps sec,
- de publier cette vente à l'amiable dans le prochain bulletin communal,
- De prévoir les recettes au chapitre 77 du BP 2021

APPROUVE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS

2021-01-06°) Compte rendu par M. Le Maire des attributions exercées par délégations du conseil – droit de préemption urbain :

Aucune déclaration d'intention d'aliéner (vente) n'ayant été réceptionnée en mairie, ce point est sans objet.

PAS DE VOTE

2021-01-07°) Admission en non-valeur :

M. Le Maire expose avoir reçu du receveur comptable, une demande d'admission en non-valeur pour non-paiement du solde d'une location de la salle des fêtes en 2016. Il indique que suite aux diverses démarches accomplies par le Trésor Public, le Receveur Municipal se trouve dans l'impossibilité de recouvrer une somme totale de 136,16 €. Une décision d'admission en non-valeur doit être prononcée par l'assemblée délibérante pour motif de combinaison infructueuse d'actes. Il est à signaler que cette décision éteint la dette du redevable.

Le Conseil Municipal, après délibération, DECIDE

- D'autoriser M. Le Maire à prononcer l'admission en non-valeur ci-dessous :

Exercice 2016

- * BOUTAJINE Rabia : 136,16 € (Combinaison infructueuse d'actes)
- d'imputer la dépense au compte 6541

APPROUVE A L'UNANIMITE DES MEMBRE PRESENTS

2021-01-08°) Colis Pâques pour les séniors :

M. Le Maire expose qu'en raison de la crise sanitaire, le repas des séniors n'avait pour l'instant pas pu être organisé. Même si, à l'occasion des fêtes de fin d'année, chaque séniors concerné a été destinataire d'une carte transmettant les vœux du conseil mais expliquant également que cette manifestation serait programmée dès que les conditions sanitaires le permettraient (pourquoi pas cet été), plusieurs personnes dans le village ont regretté de ne pas avoir été récipiendaires d'un colis de Noël comme dans de nombreuses autres communes.

C'est pourquoi, M. Le Maire évoque la possibilité d'offrir un petit colis à tous les séniors de 70 ans et plus, à l'occasion des fêtes de Pâques. Différentes propositions ont été sollicitées afin que les membres du conseil puissent procéder au choix.

Le Conseil Municipal, après délibération, DECIDE

- D'offrir un colis de Pâques à tous les séniors de la commune âgés de 70 ans et plus au 31 décembre 2020,
- De retenir la proposition de colis d'un montant de 25 € TTC l'unité auprès des Etablissements HELFRICH de KIRRWILLER,
- D'imputer la dépense au compte 6232
- De prévoir la distribution de ces colis par les membres du conseil courant de la semaine du 29 mars au 2 avril 2021

VOTE : POUR : 13

ABSTENTION : 1 (M. SCHULZ)

2021-01-09°) Demande de subventions :

2021-01-09A) AGF – gestion accueil cantine Kirrwiller :

Conformément à ce qui avait été demandé par délibération n°7 du 5 février 2019, la CLECT avait entériné le remboursement à la commune par le biais de l'attribution de compensation dans le cadre du transfert de charges, de la participation financière demandée par les AGF en 2019 et en 2020.

Considérant que la ComCom Hanau La Petite Pierre s'est engagée à rembourser cette dépense tant que les travaux d'agrandissement du périscolaire d'Obermodern n'étaient pas terminés, il est proposé de verser une subvention d'un montant de 62.754, -€ pour l'année 2021, au titre des frais de fonctionnement du périscolaire/cantine de Kirrwiller.

- ***Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE***
- De verser une subvention de 62.754, -€ à l'AGF pour compensation des contraintes de service public liées à la gestion de l'accueil périscolaire « cantine » de Kirrwiller pour l'année 2021
- D'imputer la dépense au compte 6574
- De solliciter la prise en charge de l'intégralité de cette subvention par la ComCom Hanau La Petite Pierre dans le cadre de l'attribution de compensation 2021

APPROUVE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS

2021-01-09B) Fondation du Patrimoine :

M. Le Maire propose de renouveler l'adhésion de la Commune de Kirrwiller à la Fondation du Patrimoine, par le versement d'une subvention de 100,-€ pour l'année 2021.

Le Conseil Municipal, après délibération, DECIDE

- De verser une subvention de 100,-€ à la Fondation du Patrimoine au titre de l'année 2021 ;
- D'imputer la dépense au compte 6574

APPROUVE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS

2021-01-9°) Divers et informations :

- **Affaissements au droit du cimetière** : constat ayant été fait que le mur d'enceinte du cimetière s'est considérablement affaissé ces dernières années, M. Le Maire propose de solliciter des devis pour sa remise en état. M. NAUDIN précise également que certaines reprises de maçonnerie au droit des piliers du portail d'entrée de l'église protestante, seront incluses aux demandes de devis. M. BECKER Gérard, conseiller municipal a par ailleurs constaté que plusieurs pierres tombales érigées au niveau de concessions qui ne sont plus entretenues, menacent de s'effondrer et qu'il faudra à minima en faire l'inventaire afin de, soit prendre l'attache des familles, soit voir en régie pour redresser ou évacuer les éléments les plus dangereux. Il est également prévu de mettre deux bacs en place afin que les usagers puissent procéder au tri des déchets végétaux et des déchets plastiques. L'agent technique se chargera d'évacuer les plastiques vers la déchèterie plusieurs fois par an.

La séance est levée à 22h.